

Code Postal 83600

Nombre de Conseillers

- En exercice : 23
- Présents : 22
- Votants : 22

OBJET :

**Budget communal – Vente
par enchères publiques de
véhicules communaux**

N°82

Certifié exécutoire
Reçu en Préfecture
ou Sous-Préfecture
Le **21 NOV. 2023**
Publié ou Notifié
Le **21 NOV. 2023**

EXTRAIT

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois, le seize novembre le Conseil Municipal de la commune des ADRETS DE L'ESTEREL, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Isabelle MARTEL, 1^{ère} Adjointe au Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : le 10 novembre 2023.

Conseillers présents : MARTEL Isabelle, HEMAIN Richard, HOUPLON Sylvain, RICHARD-MACCHIA Magali, KAPHAN Régis, adjoints.
DIAFERIO Juliette, REGGIANI Jean-Paul, GRAILLE Elisabeth, SANCHEZ Jacqueline, REGGIANI Patrick, BONDOUX-FERNANDEZ Evelyne, MOULIN Laurence, RAOUST Jean-Paul (arrivé à 18h19), KAPHAN Florence, BESSOUDO Vanessa, HAVARD Jérôme, REMY Josette, FLORI Alexandre, MASBOU Bernard, conseillers municipaux.

Conseillers représentés : Conformément aux dispositions de l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, ont donné pouvoir de voter en leur nom, KLINHOLFF Jean-Pierre à MARTEL Isabelle, FERNANDEZ Patrick à HEMAIN Richard, DOLLET Bertrand à MASBOU Bernard.

Conseiller absent non excusé : BROGLIO Nello.

Le quorum est atteint.

Secrétaire de séance : KAPHAN Florence.

Monsieur Régis KAPHAN, Adjoint au Maire délégué aux finances, propose de vendre l'ancien camion NISSAN CABSTAR appartenant aux services techniques de la commune car celui-ci vient d'être remplacé et n'est plus utilisé.

Pour ce faire, il convient de fixer la mise à prix minimum du véhicule avant la mise en place des enchères publiques.

Le véhicule datant de 2006 et aucune côte n'étant disponible sur les différents sites tels que « La Centrale » ou « l'argus », la commune a fixé le montant de la mise aux enchères publiques par comparaison avec plusieurs annonces de vente de camions similaires.

Description du lot:

Véhicule NISSAN CABSTAR
210.000 km au compteur.
1^{ère} mise en circulation : 05/09/2006
Carburant : Diesel

Monsieur l'Adjoint au Maire propose une mise à prix minimum à 7.000 €.

AUSSI :

➤ VU l'article L.2241-1 du Code général des collectivités territoriales,

VU l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales relatif aux délégations accordées au Maire et plus particulièrement celle portant sur l'aliénation de biens mobiliers inférieurs à 4 600 euros,

- VU la délibération n°43 du Conseil Municipal du 25 mai 2023 accordant ces délégations au Maire prévues à l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales,
- **CONSIDERANT** la nécessité de vendre l'ancien camion des services techniques de la commune en toute transparence,

Le Conseil Municipal :

- **OUI** l'exposé de Monsieur Régis KAPHAN, Adjoint au Maire délégué aux finances,
- **APRES** avis de la Commission « Finances, Budget, Commande publique » en date du 13 novembre 2023,
- **APRES** en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés,
- **ADOpte** la vente par enchères en ligne du ... au ... 2023 de l'ancien camion des services techniques,
- **DECIDE** de fixer le montant de mise à prix à 7.000€,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou à défaut l'Adjoint délégué aux Finances et au Budget à signer tous les documents inhérents à cette affaire,
- **DECIDE** que les crédits en résultant seront prévus au compte 024 du budget principal,
- **AUTORISE** l' élu délégué, sur proposition du chef de service gestionnaire des biens, à valider préalablement à la mise en ligne des biens, la liste exhaustive déterminant la nature, le nombre et le montant de la mise à prix,
- **SOUMET** la présente délibération au contrôle de légalité de Monsieur le Préfet du Var,
- **AINSI** fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

POUR EXPEDITION CONFORME

Le Maire,
Jean-Pierre KLINHOFF



Conformément aux dispositions du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Toulon, 5, rue Jean Racine 83000 TOULON, pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la plus tardive des dates suivantes :

- Date de sa réception à la préfecture du Var
- Date de sa publication

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :

- A compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale
- Deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai